



## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

---

**Curage et opérations spécifiques sur les réseaux Eaux  
Usées et Eaux pluviales de la ville de Quimper**

---

Date et heure limites de réception des offres :  
**vendredi 30 octobre 2026 à 12:00**

**Consultation n°0B26095**

**VILLE DE QUIMPER**  
**Direction Générale Adjointe Amélioration du Cadre de Vie et Transition Ecologique**  
Hôtel de ville et d'agglomération  
44 Place Saint Corentin  
CS 26004  
29104 QUIMPER

## L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

|                                                                                     |                                     |                                                                                                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|    | <b>Objet</b>                        | Curage et opérations spécifiques sur les réseaux Eaux Usées et Eaux pluviales de la ville de Quimper |
|    | <b>Mode de passation</b>            | Procédure adaptée ouverte                                                                            |
|    | <b>Type de contrat</b>              | Accord-cadre                                                                                         |
|    | <b>Délai de validité des offres</b> | 120 jours                                                                                            |
|    | <b>Forme de groupement</b>          | Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire                                                  |
|    | <b>Variantes</b>                    | Sans                                                                                                 |
|    | <b>PSE</b>                          | Sans                                                                                                 |
|    | <b>Clauses sociales</b>             | Sans                                                                                                 |
|    | <b>Clauses environnementales</b>    | Avec                                                                                                 |
|   | <b>Durée / Délai</b>                | 4 ans                                                                                                |
|  | <b>Négociation</b>                  | Avec                                                                                                 |
|  | <b>Visite sur site</b>              | Sans                                                                                                 |

## SOMMAIRE

|                                                                 |    |
|-----------------------------------------------------------------|----|
| 1 - Objet et étendue de la consultation .....                   | 4  |
| 1.1 - Objet.....                                                | 4  |
| 1.2 - Mode de passation .....                                   | 4  |
| 1.3 - Type et forme de contrat .....                            | 4  |
| 1.4 - Décomposition de la consultation .....                    | 4  |
| 1.5 - Nomenclature.....                                         | 4  |
| 1.6 - Réalisation de prestations similaires .....               | 4  |
| 2 - Conditions de la consultation .....                         | 4  |
| 2.1 - Délai de validité des offres.....                         | 4  |
| 2.2 - Forme juridique du groupement.....                        | 4  |
| 2.3 - Variantes .....                                           | 4  |
| 3 - Conditions relatives au contrat .....                       | 4  |
| 3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution .....               | 4  |
| 3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement..... | 5  |
| 4 - Contenu du dossier de consultation .....                    | 5  |
| 5 - Présentation des candidatures et des offres .....           | 5  |
| 5.1 - Pièces de la candidature .....                            | 5  |
| 5.2 - Pièces de l'offre : .....                                 | 6  |
| 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis .....              | 6  |
| 6.1 - Transmission électronique .....                           | 6  |
| 6.2 - Transmission sous support papier .....                    | 7  |
| 7 - Examen des candidatures et des offres .....                 | 7  |
| 7.1 - Sélection des candidatures .....                          | 7  |
| 7.2 - Attribution des accords-cadres .....                      | 7  |
| 7.3 - Suite à donner à la consultation .....                    | 9  |
| 8 - Renseignements complémentaires.....                         | 9  |
| 8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact .....       | 9  |
| 8.2 - Procédures de recours .....                               | 10 |

## 1 - Objet et étendue de la consultation

### 1.1 - Objet

La présente consultation a pour objet **le curage et opérations spécifiques sur les réseaux Eaux Usées et Eaux pluviales de la ville de Quimper**

#### Lieu(x) d'exécution :

Ville de Quimper  
29000 Quimper

### 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte en application des dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

### 1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

### 1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots, l'objet du marché public ne permettant pas l'identification de prestations distinctes.

### 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

| Code principal | Description                   |
|----------------|-------------------------------|
| 90470000-2     | Services de curage des égouts |

### 1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire de l'accord-cadre, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux accords-cadres ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

### 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

## 3 - Conditions relatives au contrat

### 3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCAP.

### 3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

## 4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Le détail quantitatif estimatif (DQE)
- le cadre de réponse

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : [Accueil - Portail des marchés publics](#)

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Seuls les candidats s'étant authentifiés lors du retrait du dossier de consultation à l'adresse électronique renseignée ci-dessus seront informés de ces modifications. Les candidats ayant retiré le dossier de consultation anonymement, ou par un autre moyen que celui indiqué dans le présent article, ne pourront être informés et ne pourront élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 5.1 - Pièces de la candidature

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner |

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

| Libellés                                                                                    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels |

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                                                                                                                                                   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années                                                                                          |
| Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat |
| Les attestations de formation des personnels au travail sur canalisations en amiante-ciment ; Ces attestations devant impérativement être transmises.<br>Toutes offre ne comportant pas ces attestations pourra être jugée non recevable.  |

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr).

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

## 5.2 - Pièces de l'offre :

| Libellés                                                                                                     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| L'acte d'engagement (AE) et ses annexes                                                                      |
| Le bordereau des prix unitaires (BPU)                                                                        |
| Le détail quantitatif estimatif (DQE)                                                                        |
| Le cadre de réponse complété                                                                                 |
| Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat ; |

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : [Accueil - Portail des marchés publics](#)

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Direction Générale Adjointe Amélioration du Cadre de Vie et Transition Ecologique- Unité de gestion marchés publics - 18, rue Jules Verne - 29000 QUIMPER

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

En cas de signature électronique, l'acheteur préconise d'utiliser le format de signature PaDES.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



**Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

## 6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie papier n'est pas autorisée.

# 7 - Examen des candidatures et des offres

## 7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## 7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

| Critères                                                                                                             | Pondération   |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| <b>1-Prix des prestations</b>                                                                                        | <b>60.0 %</b> |
| <b>2-Valeur technique</b>                                                                                            | <b>40.0 %</b> |
| 2.1 - Analyse de la valeur technique au vu du descriptif du matériel attendu et du matériel complémentaire proposés. | 50.0%         |
| 2.2 - Moyens et actions mis en œuvre pour limiter l'impact environnemental des prestations                           | 50.0%         |

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /5.

Les critères et sous-critères sont notés sur 5.

**Pour le critère « Prix des prestations », les notes seront ainsi attribuées :**

- Le candidat proposant l'offre la moins-disante obtient la note maximum, soit 5 points.
- Pour les autres candidats, la note est obtenue selon le calcul suivant :

$$N(i) = (MMD/M) * 5$$

Dans laquelle :

N (i) est la note attribuée à l'offre de prix du candidat (montant total hors TVA) ;

M est le montant de l'offre du candidat,

MMD est le montant de l'offre la moins-disante.

Le montant de l'offre la moins-disante correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Ces notes seront arrondies au 100ème supérieur si le millième est égal ou supérieur à 5 et au 100ème inférieur si le millième est inférieur à 5.

Les notes ne pourront être négatives ou dépasser 5.

Chaque note de critère sera ensuite pondérée par le pourcentage mentionné dans le tableau au 7.2 du présent règlement de consultation. Les résultats pondérés seront arrondis au 100ème supérieur si le millième est égal ou supérieur à 5, au 100ème inférieur si le millième est inférieur à 5.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

**Pour le critère « Valeur technique », les notes seront ainsi attribuées :**

- 1- Analyse du sous-critère 2.1 « Analyse de la valeur technique au vu du descriptif du matériel attendu et du matériel complémentaire proposés »

Les notes seront attribuées sur la base du pas de notation suivant :

| Très insuffisant | Insuffisant | Moyen | Satisfaisant | Très satisfaisant |
|------------------|-------------|-------|--------------|-------------------|
| 1                | 2           | 3     | 4            | 5                 |

- 2- Analyse du sous-critère 2.2 « Moyens et actions mis en œuvre pour limiter l’impact environnemental des prestations » :

Les notes seront attribuées sur la base du pas de notation suivant :

| Absence d’éléments en lien avec l’objet ou l’exécution du marché | Très insuffisant | Insuffisant | Moyen | Satisfaisant | Très satisfaisant |
|------------------------------------------------------------------|------------------|-------------|-------|--------------|-------------------|
| 0                                                                | 1                | 2           | 3     | 4            | 5                 |

Les notes ainsi obtenues seront ensuite pondérées par le pourcentage du critère qui leur est affecté.

### 7.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Il sera demandé au candidat retenu de fournir :

- Les attestations délivrées par les administrations compétentes prouvant que le candidat est à jour de ses obligations sociales et fiscales ;
- Le numéro SIREN du titulaire ;
- La copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Les attestations d'assurance requises pour l'exécution des prestations, y compris l'attestation d'assurance de responsabilité civile ;
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) ;
- Le cas échéant, les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat.

Il sera également demandé au candidat retenu de fournir, si l'offre déposée n'a pas été signée, l'acte d'engagement revêtu d'une signature électronique ou manuscrite.

Si dans les délais précisés par l'acheteur ; le candidat retenu n'est pas en mesure de fournir les documents demandés, le marché sera attribué à l'offre classée en 2ème (sous réserve qu'elle fournisse à son tour les documents demandés).

## 8 - Renseignements complémentaires

### 8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : [Accueil - Portail des marchés publics](#)

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 7 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

Assistance téléphonique de MEGALIS BRETAGNE : un service de support téléphonique est mis en place pour les entreprises souhaitant soumissionner aux marchés publics (tél : 02 23 48 04 54).

## **8.2 - Procédures de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Rennes  
3 Contour de la Motte  
35044 RENNES CEDEX CS 44416  
Tél : 02 23 21 28 28  
Télécopie : 02 99 63 56 84  
Courriel : [greffe.ta-rennes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rennes@juradm.fr)

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.